

LE SAINT-LAURENT

"L'IMPRIMERIE 'LE SAINT-LAURENT', Limitée". Propriétaire.

REDIGE EN COLLABORATION

Criminels et barbares !

Nos jeunes conscrits en Sibérie

IL FAUT RENVERSER LA BOUTIQUE !

La responsabilité ministérielle lie tous les membres d'un même gouvernement; or l'Hon. Rowell ayant approuvé et défendu l'envoi des conscrits canadiens en Sibérie, le gouvernement Borden en prend toute la responsabilité: C'est pourquoi nous ne craignons pas de les qualifier tous de criminels et de barbares.

La guerre est terminée; la conscription n'avait pour but avéré que de procurer du renfort à notre armée au front, et de plus on ne peut renvoyer nos troupes en dehors du Canada que pour la défense de celui-ci.

A tous les points de vue, cet acte du gouvernement, non seulement est inexplicable et incompréhensible, mais il est inconstitutionnel et prend les proportions d'un attentat criminel contre les libertés du peuple.

Aussi la presse en général, ne se gêne pas pour dire son fait au gouvernement d'Union; et dénoncer sa conduite en pareilles circonstances.

Parmi ces conscrits il y a des fils de cultivateurs qui seraient nécessaires pour l'aide à apporter à la terre paternelle, dans le Comté de Temiscouata, nous en comptons six d'une seule paroisse: le fils de Joseph Roy, de Louis Dionne, de Johny Therriault, d'Ovide Lebel, de Gaudios Lebel et de Baptiste Saindon, tous de St-Epiphanie.

Ces jeunes gens, se voyant pris pour le service de Sibérie, supplient leurs parents de leur venir en aide. Aussi plus de 150 citoyens de St-Epiphanie signèrent une requête à l'autorité militaire, demandant le retour de ces enfants à la terre de chez-eux. Ils ne reçurent ni réponse ni nouvelles, et l'on apprenait, ces jours derniers, que les pauvres conscrits, à qui on avait voulu forcer la main pour les engager volontaires, étaient rendus à Victoria, C. A., et qu'ils devaient s'embarquer, sous peu, pour la Sibérie.

Cette conduite crie malheur et vengeance, et l'on se demande comment peut subsister encore une pareille boutique de malfaiteurs, capables de perpétrer pareil crime, à l'heure même où tous nos soldats devraient être à la joie de la victoire et du retour à leurs foyers.

La session du parlement approche: espérons qu'il se trouvera, au milieu de la députation, une majorité d'hommes de coeur, ayant encore le respect de la liberté du peuple et le souci de l'honneur national, pour donner le coup de botte qui fera rouler à l'égoût ce ramassis disparate de mannequins politiques qui nous déshonorent et nous ruinent.

Comme nous allons terminer cet article. Le Sun, de Toronto, nous arrive avec une lettre de M. W. L. Smith, qui caractérise à sa

façon l'envoi de nos conscrits en Sibérie.

Qu'on lise plutôt:

"Le Canada a commis un crime national en envoyant en Russie pour participer à une querelle domestique des hommes qui n'ont pas affaire à se mêler aux efforts que fait ce pays, si aveugles soient-ils, pour en arriver à la liberté. Ce crime est doublement grand, si l'on considère qu'on a forcé des hommes qui refusaient d'y aller à partir tout de même pour la Sibérie. C'est une violation flagrante de la loi du pays, qui permet l'envoi d'hommes hors des frontières du Canada " pour la défense du Canada " seulement. Quelque torture qu'on veuille imposer à la phraséologie de cette clause, on ne peut aller jusqu'à prétendre que des hommes envoyés en Sibérie pour intervenir dans les querelles de factions en guerre les unes contre les autres se battent " pour la défense du Canada ". Tout ce à quoi peuvent arriver ces hommes, c'est à unir toute la Russie dans la haine de ce qui est canadien, exposant par là le Canada, pour l'avenir, à des conséquences que nous ne voulons pas nous attarder à signaler. Chaque citoyen canadien est parti à ce crime, en autant qu'il ne proteste pas contre ce qui se passe. Le crime pèse surtout sur la tête de N. W. Rowell. Le président du conseil privé est en effet le seul de tous les ministres qui ait poussé l'effronterie non seulement jusqu'à défendre ce qui se fait, mais aussi jusqu'à vouloir s'en glorifier. Au jour du jugement dernier, je préférerais être à la place du dernier publicain, du plus grand pécheur, que d'occuper celle du " premier laïque " d'une grande église, celle de l'homme qui portera sur ses mains le sang de citoyens sacrifiés dans une querelle sans nom ".

Nous n'avons rien à ajouter à ce requisoire mérité et bien à point: il fera ouvrir les yeux aux aveugles volontaires qui restent encore au Canada, et surtout chez nous, de Québec.

ARGUS.

Ils ont peur !

La Roche Tarpéienne !

La culbute les attend

Nos sauveurs d'Empire, au moyen de la Conscription, dont on n'avait aucunement besoin pour les fins d'enrôlement, ont le frisson des malfaiteurs qui voient arriver le jour de rendre leurs comptes.

C'est de l'ouest que viendra probablement le coup de grâce, l'envoi au ruisseau de toutes les immondices accumulées par un règne de fénéants, d'incapables et de criminels politiques.

Voici ce que *La Patrie* écrit sous le titre de :

" GRAVE RESPONSABILITE "

Un journal de Saskatoon dit que les résolutions adoptées récemment par les cultivateurs de l'Ouest et d'Ontario sont l'expression parfaite des sentiments du peuple.

" Les cultivateurs de l'Ouest, écrit le "Phoenix", ne veulent plus de la politique nationale des toriers appuyée par les manufacturiers de l'Est. Ils ne sont pas d'accord non plus avec les libéraux-unionistes qui ne veulent toucher au tarif durant la prochaine session. L'Ouest a consenti à ce que cette question restât en suspens durant la guerre, mais la guerre est aujourd'hui terminée et des réformes s'imposent.

Franchement, voici ce qui en est: toute disposition pour ajourner aux calendes grecques la question du tarif, sera condamnée par tout l'Ouest du pays.

Le "Globe" de Toronto supplie de laisser passer la session sans demander des amendements au tarif, parce qu'ils redoutent une dissolution des chambres. "Ce serait, dit-il, plonger le pays dans les élections générales au milieu de la demobilisation.

"Vingt-cinq ou trente mille soldats canadiens traverseront les mers chaque mois. L'armée canadienne d'occupation en Allemagne se préparera à revenir au pays. Il serait impossible, sous ces circonstances, de prendre convenablement le vote des soldats. Ce serait défranchiser la force expéditionnaire canadienne. Ce serait créer un état de désorganisation à un mauvais moment.

Bref, le "Globe" ne voit pas qu'un groupe de députés ou un parti politique quelconque prenne sur lui la responsabilité, à la prochaine session, de créer un gouvernement unioniste des embarras de tarif qui entraîneraient une dissolution du parlement.

Si l'on en croit la rumeur, basée sur le soulèvement des fermiers de l'Ouest, la question du tarif devra venir dès la rentrée des chambres, et nous ne serions pas surpris de voir le gouvernement moribond qui nous livre à Downing street, renversé et dispersé aux quatre vents du ciel.

Ce sera comme un cri de soulagement qui s'échappera de toutes les poitrines libres d'un peuple qui se sent soulagé d'un immense et pesant fardeau.

Ce ne sera pas trop tôt.

ARGUS.

CROISIERES D'HIVER

En route pour le Sud

Voyagez vers les pays chauds en janvier! que ce soit un voyage de santé, d'affaires ou distraction, vous y trouverez votre compte. Choix de croisières intéressantes et à prix modérés de New-York aux Indes Occidentales, Bermudes les Grandes Antilles, La Havane, Nouvelle Orléans, Ports du Golfe Mexique et la zone du Canal Panama. Croisières de huit jours et plus comportant cabine et repas à raison de \$85.00 et au delà. Voyages attrayants de New-York à la Floride par mer à raison de \$51.25 Tarif de Québec à New-York et retour \$34.65. Itinéraires dignes de confiance fournis par l'entremise du chemin de fer Pacifique Canadien. Lettres de crédit, assurance contre les accidents et pour bagages, etc., demandes de renseignements sollicités. Chs. A. Langevin, Agent du Trafic-Voyageurs, 30 rue St-Jean, téléphones 93 et 94. Représentant toutes les lignes de paquebots océaniques.

Grande Vente

DE

Marchandises de Hautes Nouveautés

Crepe de Chine

Crepe Georgette

Soie noire, blanche, et de toutes nuances. Grand choix de collets de fantaisie.

Ces marchandises sont nouvellement reçues.

Ces marchandises sont nouvellement reçues.

Jos. Viel,

Magasin Général

RUE LAFONTAINE.

Pour Faire Disparaître les Boutons

Vous n'avez pas besoin de mercure, de potasse ni de tout autre minéral violent pour vous guérir de boutons causés par un sang impur. Prenez de l'Extrait de Racines appelé Sirop Curatif de la Mère Ségel et votre peau deviendra aussi claire et fraîche que celle d'un bébé. Il adoucit l'estomac et régularise les intestins. Procurez-vous le véritable. 50c. et \$1.00 la bouteille. Chez les pharmaciens.

Pierre Michaud

Marchand de bois

ST-EPIPHANE

Toujours en mains planche, bardeaux, bois de charpente, madriers.

TELEPHONEZ POUR PRIX

GRIPPE**Avis du Comité de Santé**

La grippe semble faire du progrès dans notre ville. Il faut prendre toutes les précautions pour enrayer la maladie.

Le Comité de Santé, demande à toute la population de Fraserville de faire en sorte que les mesures de rigueurs, comme fermeture des écoles ou autres lieux de rassemblement ne soient pas nécessaires. Pour cela il faut que chacun fasse sa part. Le meilleur moyen est l'isolement. Il faut isoler le malade et empêcher ceux qui l'approchent d'aller contaminer les voisins. Là où un enfant est malade, on devrait garder à la maison tous les autres enfants. Il ne faut pas s'alarmer outre mesure, mais d'un autre côté il ne faut pas que la maladie se propage par un manque de précaution.

Le Comité de Santé est décidé de surveiller avec attention la marche de la maladie et il compte sur la bonne volonté de tous.

Les élections municipales

Lundi prochain, le 20 janvier, est le jour de la nomination.

Il paraît que tous les échevins actuels seront élus par acclamation. C'est surprenant, c'est même incompréhensible, mais d'un autre côté, pour qui connaît un peu l'apathie de notre population, la chose s'explique.

Depuis deux semaines LE ST-LAURENT a essayé de soulever l'intérêt des électeurs municipaux en les avertissant, en leur promettant même de dire quels sont ceux des membres du conseil actuel qui devraient revenir et ceux qui devraient rester au dehors, mais ces avis semblent avoir eu bien peu de résultat; et certains personnages qui, depuis plusieurs années, font la loi à l'Hôtel de Ville, reviendront élus par acclamation.

C'est trop fort. Si nous écoutions nos sentiments les masques tomberaient et les électeurs connaîtraient toutes les qualités bonnes ou mauvaises de ceux qui s'imposent parce que les citoyens honnêtes ne veulent pas se laisser mettre en opposition à ces grands faiseurs. A quoi servirait de dire aux électeurs qu'un tel n'est pas digne de leur confiance quand, avertis, ils ont tout de même signé les bulletins de présentation sous prétexte que pas un autre ne veut aller à l'Hôtel de Ville.

Nous ferons donc comme les contribuables: nous laisserons aller les choses à l'aveuglette en nous contentant de dire que parmi les échevins du conseil élu en 1917 il y en avait au moins deux qui n'auraient jamais dû avoir l'honneur de prendre part aux délibérations des affaires municipales.

On nous dit qu'ils reviendront cette année, élus par acclamation, gonflés d'un orgueil outrepassant et bien décidés à tout mener. Nous plaignons cordialement les échevins honorables et bien intentionnés qui auront la tâche de résister à leurs projets, et de les endurer.

Une étoile du Cinéma

Quelques mots de June Caprice qui doit apparaître sur la toile au Théâtre Princesse au commencement de la semaine prochaine. C'est une jolie jeune fille de 18 ans, aux yeux bleus. June Caprice joue seulement depuis avril 1917, est née à Arlington, Mass., a été dans les écoles de Boston et a fini son éducation dans une école privée de New-York où elle devint ensuite actrice dans les vues animées.

GRIPPE AU COUVENT

Quelques cas de grippe s'étant déclarés parmi les élèves pensionnaires du Couvent, à leur retour des vacances, par mesure de précaution, on a fermé les classes. La maladie semble benigne. Que les parents des élèves ne s'alarment pas, les Dames Religieuses feront en sorte de bien soigner les malades et dans peu de temps la maladie sera sous contrôle.

Euchre-Bridge-Quatre-Sept.

La GARDE SACRE COEUR, qui, déjà par sa présence a réhaussé l'éclat de certaines démonstrations à Fraserville, offre au public de cette ville l'occasion tout en se réorganisant de contribuer à son développement en assistant nombreux au grand

Euchre - Bridge - Quatre - Sept

qui sera donné à l'Hotel de Ville LE 29 JANVIER prochain.

C'est regrettable

Monsieur le Rédacteur du ST-LAURENT,

Dans quelques jours il y aura une élection municipale dans notre ville. Déjà des candidats font signer leurs bulletins de présentation et probablement que la plupart, sinon tous les échevins du conseil actuel reviendront à l'Hôtel-de-Ville.

Pour plusieurs je n'y vois pas d'objection: qu'un Jos Viel, qu'un Irénée Gendron ou qu'un Henri Pelletier consentent à revenir au Conseil-de-Ville, c'est très bien, mais qu'un monsieur qui représente un quartier de la ville d'où est parti le mouvement de prohibition, et qui a payé l'amende deux fois dans l'espace de quatre années pour commerce de boissons sans licence, ait le toupet ou le culot de briguer les suffrages des électeurs de ce quartier, cela dépasse les limites du bon sens et je proteste.

Je proteste contre l'élection d'un homme qui est sensé représenter un quartier le plus prohibitionniste de la ville et qui a exercé un commerce illicite. Je proteste contre la conduite des électeurs de ce quartier qui, sous la direction d'hommes tempérants et sobres, ont, dans le passé, chassé tous les dépôts de boissons vendant avec licence et qui sont en faveur d'avoir un représentant à l'Hôtel-de-Ville deux fois condamnés à l'amende dans l'espace des quatre dernières années pour commerce illicite de boissons alcooliques.

Personnellement je n'ai pas de rancune contre aucun candidat, mais c'est dans l'intérêt public que j'écris et que je proteste.

Si tous ceux qui, dans le passé, ont travaillé pour implanter la prohibition dans la ville, (une très bonne chose, je le reconnais) continuaient à travailler pour la garder, on ne verrait pas de ces incidents regrettables pour l'honneur des citoyens, un échevin traîné devant les tribunaux payant l'amende en se reconnaissant coupable.

Si les électeurs bien pensant de ce quartier trouvent honorable d'être représentés par un commerçant de boissons alcooliques sans licence, tirons le rideau et revenons aux tristes jours où nous avions dix-neuf licences, le mal se fera légalement.

Je regrette beaucoup de me croire obligé de dévoiler au public des faits semblables, mais quand on veut être homme public il faut avoir une conduite adéquate aux sentiments des électeurs, sinon, on reste chez soi.

Que tous ceux qui, dans le passé, se sont donné la main pour prendre les intérêts de la tempérance se réunissent de nouveau et on ne verra pas de ces incidents regrettables. D'ailleurs à bien d'autres points de vue, il est de l'intérêt de toute la ville qu'il y ait un peu de changement au Conseil et qu'on y infuse du sang nouveau.

L'occasion est la bonne, c'est le temps, un coup d'épaule, dehors ceux qui par leur conduite laissent croire à trop de mollesse dans la surveillance des moeurs.

UN PROHIBITIONNISTE.**Accident.**

La semaine dernière Mme Tancrède Pelletier a fait une chute sur la rue et s'est fracturé le poignet.

EUCHRE-BRIDGE

Sous le distingué Patronage de son honneur le Maire et Mme la Mairesse sera donné à la salle de l'Hotel de Ville la grande partie de Euchre-Bridge, quatre-sept du 29 janvier courant au profit de la Garde Sacré-Coeur.

Afin de réhausser l'éclat de cette partie et pour en assurer le succès, comme commandant de la dite Garde Sacré-Coeur, possédant l'ambition, qui, je crois est légitime, de réaliser ce rêve de son organisation complète qui sera tout à l'honneur de ceux qui y auront contribué, j'ai cru digne d'honorer cette dernière du distingué Patronage de M. le Maire et Mme la Mairesse. Ceux-ci aux cœurs droits d'où s'ouvre un élan vers le succès, et où prédomine une charité inlassable, répondirent affirmativement et avec générosité à ma supplique.

Alors rien à ajouter l'honneur et le dévoûement se confondent. Sous d'aussi heureux auspices le succès est pour nous, qui osera refuser de seconder l'élan dont nous honorons M. le Maire et Mme la Mairesse.

P. P. BEGIN.

CHAMBRE DE COMMERCE

Vendredi dernier, le 10 janvier il y eut, à l'Hotel de ville une assemblée très intéressante de la Chambre de Commerce, sous la présidence de M. Thomas Langlais M. C. E. Dubé agissait comme secrétaire.

Après d'éloquents discours de MM. Ulric Lavoie, Léon Paradis, Ernest Lapointe, Dr L. E. A. Parrot, J. F. Pouliot, et E. H. Cimon, appuyant une résolution pour approuver la décision du Conseil de Ville aux fins de faire reconnaître par la Législature le nom de Rivière du Loup au lieu de celui de Fraserville, comme nom officiel de notre municipalité, cette résolution fut adoptée à l'unanimité.

M. Jules Langlais, avocat, avait présenté une motion en sens contraire, mais il fut obligé de la retirer, parcequ'il ne trouva personne pour la seconder.

Assistaient à l'assemblée MM. Arthur Sutherland, gérant de la Banque Molson, U. Lavoie, Ernest Lapointe, Dr L. E. Parrot, A. Stein I. Gendron, A. Rhéaume, J. E. Pineau, Frs. Pelletier, L. P. Dubé, Léon Paradis, J. H. Pelletier, J. F. Pouliot, A. L. Pelletier, E. Breton, Jos Charest, Geo. Derjardin, Aurèle Caron, Ludger Paradis, Téléphone Lavoie, J. B. Dansereau, Oscar Viel, J. P. Kiely, W. Lachance, J. J. B. Lavoie, J. A. Pelletier, L. N. Lavoie, J. E. Marcotte, C. E. Raymond, Victor Devost, J. Edgar Lapointe, Frs Dionne, J. E. Mercier, Alphonse Nadeau, Eugène Vallières, Jos Viel, C. A. Stewart, H. P. Monsarrat, S. Belle, E. H. Cimon, N. Damiens, Jos Pratte, H. Mailloux, F. X. Côté, Théodule Fortin, Arsène Thibault, Albert Boulanger, Hector Boucher, A. Hudon, et plusieurs autres citoyens notables de la Rivière du Loup.

Le plus grand enthousiasme ne cessa de régner pendant toute l'assemblée.

ON DEMANDE

Une bonne fille de bureau connaissant parfaitement bien la sténographie française et anglaise, Clavographie et ayant un peu d'expérience dans un bureau. Position immédiate et bon salaire. THE EASTERN MANUFACTURING CO. Mont-Joli, Co Rimouski.

NAISSANCE

Le 3 courant l'épouse de M. John G. Hudgson gérant de la Banque Nationale à Ste-Anne de Beupré a donné naissance à une fille qui reçut au baptême les noms de Edith, Anne, Marie. Flore.

Parrain M. J. N. Plante, E.E.M. de Québec. Marraine Mme Cléophas Couillard de Tingwick.

A QUI NOUS FIER I

Du 9 au 12 du courant (janvier) les almanachs prédisaient une élévation de température, et nous avons eu le plus grand froid de l'hiver.

Le Conseil de St-Eloi

La municipalité de St-Eloi a réélu de nouveau tous ses membres sortant de charge. Ce sont MM. Eugène Godbout, maire, Eloi Dumont, Eugène Côté et Isidore Labri, conseillers.

Nos félicitations.**Feu M. Eugène Bérubé**

Est décédé après quelques jours de maladie seulement à White Fish, Ont. M. Eugène Bérubé, fils de M. Hormidas Bérubé. Son service et sa sépulture ont eu lieu en l'église St-Ludger mercredi à 9 hrs Le défunt était âgé de 35 ans. Nos sympathies à la famille.

ENCORE UN ACCIDENT

Un terrible accident s'est produit samedi dernier à Val Brillant Comté de Rimouski entre deux convois. Le convoi Océan Limité venant de Halifax se dirigeant vers Lévis a frappé un convoi de soldats qui stationnait à l'endroit ci-haut mentionné. Le wagon en queue du convoi de soldats fut réduit en pièces. C'est vraiment miracle que personne ne fut blessé ou tué.

Il nous fait plaisir d'annoncer que

Mademoiselle Alice Rossignol, de St-François-Xavier, a été l'heureuse gagnante du graphophone donné gratuitement par la Librairie Mercier du Village.

Mademoiselle Bertha Courbron, de St-Ludger, a été l'heureuse gagnante du graphophone donné gratuitement par la Librairie Mercier de la Station.

J. E. MERCIER,

Libraire-imprimeur, Rivière-du-Loup.

Feu Madame Eusèbe Emond

Les funérailles de Madame Eusèbe Emond décédée dimanche à la résidence de son fils M. Jos Emond, ont eu lieu mercredi à 10 hrs et demie au milieu d'une assistance nombreuse de parents et d'amis. L'église était ornée de sa riche parure de deuil pour le service qui a été chanté par M. l'abbé Pelletier, vicaire. Les porteurs étaient MM. Johnny Michaud, Paul Ouellet, Edouard Gagnon et Philippe Dionne, pour le corps, et MM. Nap. Samson, F. J. Michaud, A. F. Lacombe et Frs Pelletier pour les coins du drap. Conduisaient le deuil. MM. Joseph, Arsène et Edouard Emond ses fils, Emile Richard, Ernest Mailloux et Omer Bossé, ses gendres, Joseph Michaud de la Rivière-Ouelle son neveu, Feu Mme Emond était âgée de 85 ans et 9 mois. La sépulture a eu lieu au cimetière de St-Patrice Les funérailles étaient sous la direction de M. Paschal Boucher. A la famille en deuil vont toutes nos sympathies.

MARIAGE

On annonce pour le 27 janvier le mariage de Mademoiselle Bernadette Dionne de cette ville à M. Arthur Morin de Lévis.

Statistiques

A l'église de St-Patrice pendant l'année écoulée 176 baptêmes, 23 mariages et 124 sépultures.

La Morgan Produce Co

En cours de la séance du congrès des agronomes, M. Georges Gagnon agronome du Comté de Kamouraska a déclaré que les cultivateurs de ce comté avaient perdu avec la Morgan Produce Co près de \$40,000.

Théâtre PRINCESSE

JEUDI-VENDREDI-SAMEDI

16 17 18

"The Rough Lover"

OU

L'Amoureux Insolent

FRANKLIN FARNUM dans le premier rôle.

LUNDI-MARDI-MERCREDI

20 21 22

"UNKNOWN 274"

OU

L'INCONNUE

JUNE CAPRICE dans le premier rôle.

Personnages

Dola Belton, As a Child, Miss Stegall, Her Assistant, Prof Jim, Pete Davis, Franz Marsh, Mme Gordon, Paul Windsor, The Doctor, The Dog,	June Caprice, Kittens Reichert, Florence Ashbrook, Inez Marcel, Dan Mason, Richard Neill, Tom Burroughs, Jean Armour, Williams Burns, Alex. Shannon, Lady,
---	--

Sommaire

C'est l'histoire d'un jeune couple marié, chassé par le père du jeune homme et obligé d'immigrer aux Etats-Unis où une fille est née. Un jour, le jeune mari est obligé de retourner dans son pays et y faire 5 ans de service dans l'armée. Les rapports ayant annoncé la mort de son mari, la jeune femme place sa fille dans un orphelinat et lui laisse un violon donné par son mari. Seize ans plus tard, Madame Gordon, modiste de New-York et P. Davis vont chercher la jeune Dola Belton à l'orphelinat pour la vendre à quelques jeunes millionnaires de la ville de New-York. Ils l'adoptent, l'habillent à la mode et dans une réception la présente à Paul Windsor (The Golden Kid). Le millionnaire a promis un demi million à Madame Gordon pour avoir la jeune fille. Un jour Dola jouait sur le violon que sa mère lui avait laissé lorsque, Paul l'entendit et reconnut l'instrument qu'il avait donné à sa femme et que cette jeune fille était sa fille qu'il avait perdue depuis longtemps.

Propriété à Vendre

Une magnifique propriété située à St-François Xavier de Rivière du Loup, rue Delage à très bonnes conditions. Pour plus amples informations, s'adresser à M. P. Lydore Label de Rivière du Loup ou à Louis V. Sheedy ingénieur, Hadlow Cove, Lévis.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la cité de Fraserville s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session; pour obtenir une loi changeant le nom actuel de la dite cité en y substituant celui de Rivière-du-Loup.

EVARISTE TALBOT,

Greffier de la cité

Fraserville, 31 décembre 1918.

MAISON A VENDRE

Une maison à vendre avec 3 emplacements dans St-Ludger dans une bonne place d'affaires. Pour informations, s'adresser à Etienne Fraser Chicoutimi, ou au Notaire Dugal Rivière du Loup.

COLLECTIONS

Salaire, Loyer, Jugement & Billets et Réclamations de toute nature collectés au pourcentage partout. Nous pouvons avoir votre argent. Agence Mercantile VANIER, Dept. 9 15 St-Jacques, Montréal.

Chronique judiciaire

La Cour Supérieure a commencé à siéger ici mardi, 14, pour la semaine. L'Hon. Juge Belleau, avant de commencer à entendre les causes inscrites, a rendu jugement dans les causes suivantes, prises en délibéré au dernier terme :

1. Théophile April vs Corporation de St-Hloi : action par laquelle un contribuable demande qu'un procès-verbal de 1918 soit annulé parce que, par ce procès-verbal, il est assujéti aux travaux d'un cours d'eau auquel il n'est pas intéressé. Le conseil ne s'est pas défendu, se contentant de faire suivre les procédures par ses avocats, et s'en rapportant à la décision que rendrait la Cour. La Cour, prenant en considération que tous les autres terrains assujéti aux travaux sont plus élevés que le terrain d'un nommé St-Pierre, sur la propriété duquel le procès-verbal ordonne de faire des travaux pour faciliter, sur la dite propriété de St-Pierre, l'écoulement des eaux du cours d'eau appelé "Cours d'eau d'Odilon Pettigrew" et considérant aussi que ce cours d'eau descend en pente vers le terrain de St-Pierre, et que ce terrain est obligé en loi de recevoir les eaux qui coulent naturellement des terrains supérieurs ; et considérant aussi que la loi n'oblige pas les terrains supérieurs à contribuer à l'obligation des terrains inférieurs de recevoir les eaux des terrains plus élevés, et que le demandeur n'a rien fait pour aggraver cette obligation de St-Pierre, et que les travaux n'intéressent pas le demandeur déclare le procès-verbal illégal et l'annule quant à lui, avec dépens. Il était représenté par M. S. C. Riou et le conseil était représenté par MM. Lapointe, Stein et Lévesque.

2. Bérubé et Morin. Action en bornage, dans laquelle le bornage doit se faire à l'amiable, sur demande des parties. La Cour rend jugement en conséquence, chaque partie devant payer la moitié de tous les frais. Le demandeur est représenté par M. L. Bérubé et le défendeur par J. Langlais.

3. Guimont vs-Rousseau : Action par Apollinaire Guimont, meunier, Trois-Pistoles, vs-J. H. Rousseau, N. P., Trois-Pistoles, pour \$1100.00, en vertu d'un écrit sous seing privé, signé entre les parties à la suite d'un achat de chevaux. Le demandeur réclame \$1000.00 qu'il a été obligé de payer au gouvernement provincial sur une action par ce dernier contre lui pour argent prêté à un syndicat de Trois-Pistoles, argent que le demandeur prétend devoir lui être remboursé par le défendeur, en vertu de l'écrit ci-dessus. Il réclame aussi \$100.00 pour déboursés additionnels. Le défendeur prétend qu'il devait payer le demandeur avec le revenu des chevaux, et qu'il en a été empêché par la faute du demandeur, qui en aurait eu un mauvais soin lorsqu'il les avait en sa possession et qu'il les aurait ensuite discrédités publiquement. La Cour en vient à la conclusion que la preuve ne justifie pas les conclusions du défendeur, et l'action est maintenue, avec dépens. Le demandeur était représenté par MM. Lapointe, Stein et Lévesque, et le défendeur par M. J. Langlais.

4. Rousseau vs- St-Maurice Lumber Co. :

5. Bérubé vs- St-Maurice L. Co. :

6. Desjardins vs- St-Maurice L. Co. :

Ce sont trois causes du même genre, par lesquelles les demandeurs réclament chacun une couple de cents piastres, comme balance sur le prix de la vente du bois de pulpe qu'ils prétendent avoir vendu à la compagnie par l'entremise de son agent à St-Eléuthère Gédéon Jacques, en décembre 1917. La défenderesse répond que si les demandeurs ont des droits à faire valoir, ils n'avaient qu'à saisir le bois, sur lequel ils prétendaient avoir travaillé, mais qu'ils n'ont aucun recours personnel contre elle, vu que Jacques n'est pas son agent, mais son vendeur, suivant un contrat de décembre 1917, en vertu duquel il s'est engagé à lui vendre et livrer une certaine quantité de bois de pulpe, et que le bois des demandeurs peut être une partie du bois que Jacques a l'intention de livrer à la compagnie suivant le sus dit contrat, mais que, quant à elle, elle n'a aucun engagement personnel vis-à-vis des

demandeurs, et ne leur doit rien. Les demandeurs prétendaient prouver la responsabilité de la compagnie en démontrant que Jacques était accompagné du mesureur de la compagnie lorsqu'il se présenta pour prendre possession de leur bois, qu'il fut dit par Jacques et le mesureur que la compagnie paierait le bois, et que le bois fut alors mesuré par le mesureur de la compagnie et estampé de son étampe. La Cour en vient à la conclusion que Jacques n'était pas un agent de la compagnie, ni le mesureur en question, qu'ils n'ont donc pas pu engager la responsabilité de la compagnie par leurs déclarations ; que Jacques était le vendeur de la compagnie, et que le mesureur ne pouvait que mesurer le bois, mais non en acheter ; et que, d'ailleurs, ce dernier, même s'il eût été autorisé à engager la responsabilité de la compagnie, n'a pas dit que la compagnie achetait le bois des demandeurs, mais qu'elle l'achetait de Jacques et que c'est Jacques qui recevait le prix de la compagnie. La Cour, tout en regrettant beaucoup que des gens de bonne foi comme les demandeurs perdent le montant réclamé, croit qu'ils ont été imprudents en se fiant à Jacques, qui les a trompés, et la Cour se voit obligée de renvoyer les 3 actions, avec dépens. Les demandeurs étaient représentés par M. L. Bérubé, et la compagnie par MM. Lapointe, Stein et Lévesque.

7. La Banque Nationale vs Marquis et al : La Banque réclame un billet de \$250.65, de T. Marquis Cacouna, signé par lui à l'ordre de J. B. Gassault. Marquis nie sa signature disant qu'elle est fautive et contrefaite. La Cour, trouvant que le défendeur n'a pas fait la preuve de cette prétention, le condamne au montant réclamé, avec frais, taxes, etc. La défenderesse était représentée par MM. Lapointe, Stein et Lévesque, et le défendeur Marquis par M. J. Langlais.

8. Cimon vs Riou : Action de l'avocat Cimon contre l'avocat Riou en reddition de comptes, environ \$3,000.00, pour les affaires qui se sont passées lorsqu'ils étaient en société comme avocats, en 1905 et 1906. La Cour en vient à la conclusion que le demandeur a le droit d'obtenir une reddition de comptes, et elle condamne le défendeur à rendre compte. Le demandeur était représenté par M. J. Langlais, M. S. C. Riou agissait pour lui-même.

9. Dame Emma Morin et Al-vs-Michel Desjardins ; St-Patrice : La défenderesse, veuve de Charles Desjardins, ouvrier, et dame Alexandrine Desjardins, aussi défenderesse veuve de David Roy, ouvrier toutes deux de Fraserville, demandent à être déclarées propriétaires d'une partie d'une propriété située à Fraserville, valant \$1,800.00. Le défendeur prétend que l'acte de donation sur lequel elles s'appuient est illégal vu que ce serait une donation qui ne prendrait effet qu'après la mort du donateur, ce qui reviendrait à dire que le donateur, malgré l'acte de donation, aurait gardé tous les biens donnés, la nue-propriété et la jouissance des revenus, etc. Les demanderessees répondent que l'acte est légal et doit être maintenu. C'est la question qui est soumise à la Cour. La Cour a donné raison aux demanderessees, en donnant effet à la donation, en maintenant l'action, avec frais contre le défendeur. Ce dernier était représenté par M. J. Langlais, et MM. Lapointe, Stein et Lévesque, représentaient les demanderessees.

10. Tremblay vs- Léon Dammour, Trois-Pistoles : le demandeur est du village de Kamouraska. Il réclame du défendeur une douzaine de cents piastres pour balance du prix de vente de moulins à battre qu'il a vendus et livrés au défendeur. Ce dernier fait une demande reconventionnelle dans la même cause, par laquelle il réclame \$3,000.00 pour dommages qu'il prétend lui avoir été causés par la faute du demandeur, parce que les moulins auraient été retournés par ses acheteurs comme impropres à l'usage auquel ils étaient destinés. Cette cause, qui dure depuis environ 3 ans, avait donné lieu à une longue enquête, et à une expertise. La Cour, dans un jugement très long, rendu le 15 courant, a rejeté la réclamation du défendeur pour dommages, en s'appuyant sur des questions de fait et de droit. Sur les faits, la Cour prétend que la preuve est contradictoire, mais que l'expert choisi par la Cour fait pencher la balance du côté du demandeur.

M. Jules Langlais représentait le demandeur et MM. Lapointe, Stein et Lévesque représentaient le défendeur.

Ce sont là tous les jugements rendus en Cour Supérieure à la date du 15 janvier.

La Cour de Police a siégé ici les 10 et 11 courant, une cause d'Alphonse Martin, de Cacouna, contre J. P. Gassault, ci-devant de Cacouna et maintenant de Montréal, a été commencée par la preuve du demandeur sur une enquête préliminaire. Le demandeur était représenté par M. L. Bérubé et le défendeur par M. S. C. Riou.

Deux causes dans lesquelles un nommé Lachance, marchand de bois à commission, de Québec, avait poursuivi MM. Adélarde Lavoie et Félix Hudon, propriétaires de moulin, St-Paschal, parce qu'ils avaient scié du bois portant des marques et appartenant au plaignant, ont été soumises à la Cour sur procès expéditif, sur la preuve déjà faite à l'enquête préliminaire. A l'enquête préliminaire, le plaignant était représenté par M. J. Langlais, MM. Lapointe, Stein & Lévesque représentaient les accusés.

Dans notre chronique de la semaine dernière, nous avons oublié de mentionner, dans la cause de Beaulieu et Talbot, que M. E. H. Cimon représentait le demandeur et que M. J. Langlais représentait le défendeur.

A part les deux causes de Leblond et Morency et de Desrosiers et Bos sé, jugées en Révision à Québec le 31 décembre, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, la Cour de Révision a aussi renversé le jugement de la Cour Supérieure dans la cause de J. Cyrille Têtu, Fraserville, contre Pierre Caron, St-Hubert. La Cour a déclaré que le demandeur n'était pas propriétaire du cheval saisi, qui n'avait pas droit de gages sur ce cheval, qui n'en avait jamais eula possession ; qu'un nommé Marquis, commerçant de chevaux, avait vendu ce cheval à Ludger Caron, qui est lui aussi, commerçant de chevaux, lequel a acquis ce cheval de bonne foi et l'a échangé avec le défendeur Pierre Caron ; et que, pour ces motifs le jugement de la première Cour devait être mis de côté. M. J. Langlais était l'avocat du demandeur-intimé et M. S. C. Riou était l'avocat du déf. Appelant.

Les Usines de l'I. C. R.

UN NOUVEAU CANARD Les ailes coupées !

Nous ne savons pourquoi, à différentes époques de l'année, il s'élève, nous ne savons de quelle mare agitée, un canard sensationnel. Les shops s'en vont d'ici ! Cette année, on ajoutait, en plus : Elles s'en vont à St-Malo ! C'est comme les cloches qui s'en vont à Rome !

Nous avons voulu, une fois encore, en avoir le coeur net, en écrivant à qui de droit afin d'être fixés sur cette question du départ des usines pour St-Malo, ou de leur fermeture définitive.

Nous donnons ici un extrait de la lettre reçue par M. Gauvreau, le député au Fédéral :

Ottawa, 7th jan, 1919

I beg to acknowledge your letter of January 2d inquiring as to the probability of the shops of Rivière du Loup being closed and the work transferred to the St Malo's shops.

The question of closing down the R. du Loup shops has never to my knowledge, been considered.

Yours faithfully,

G. A. Bell,
Act. Dep. Min.
R. V. C.

Chs. A Gauvreau
Esq. M. P.,
Fraserville Quebec.

Nos amis les employés des Usines peuvent encore dormir en paix.

ARGUS.



Scientifiquement préparé Saveur Plaisante

Tabac à Chiquer Copenhagen

Le tabac à chiquer Une pincée vous le
le plus économique. démontrera.

ACHETEZ LES TIMBRES D'ÉPARGNE DE GUERRE

En Vente dans tous
les Bureaux de Mandats-Poste, dans
les Banques et

PARTOUT OÙ
CET ÉCUSSON



EST EN
MONTRE

ACHETEZ des Timbres d'Épargne de Guerre, de \$4.00 chacun, apposez-les sur le certificat qui vous sera donné, faites-le inscrire à votre nom, de manière à vous protéger contre le malheur ou l'accident toujours possible. Cette formalité, sur votre simple demande, sera remplie sans frais. Le Jour de l'An 1924, le Canada vous paiera \$5.00, chacun de vos Timbres.

Pour vous rendre plus facile l'achat d'un Timbre d'Épargne de Guerre, il vous est loisible d'acheter des Timbres d'Économie, qui se vendent 25c. chacun. Seize de ces Timbres, apposés sur une Carte d'Économie, seront échangés contre un Timbre d'Épargne de Guerre. Les Timbres d'Économie ne portent pas intérêt. Leur objet est de vous permettre d'appliquer à l'achat d'un Timbre d'Épargne de Guerre, portant un intérêt garanti par le Gouvernement, chaque pièce de 25c. que vous pouvez mettre de côté.

"Si le Gouvernement doit payer de forts intérêts sur l'argent qu'il emprunte, il n'est que juste que chaque homme, chaque femme et chaque enfant en ait le bénéfice."—vs Thomas White.

\$5.00 pour \$4.00

57

VENTE A L'ENCAN

Dans l'affaire de
J. Nap. Bouchard,
Marchand Général,
Rivière Bleue,
Insolvable.

Avis est par le présent donné que
VENDREDI le 24 JANVIER 1919
A 11 HEURES A. M.

Sera vendu à notre bureau, 101 rue St-Pierre, Québec, l'actif de cette faillite comme suit :

A—Fonds de commerce général. \$2083.42
Ameublement du magasin... 52.50
\$2135.92

B—Roulant : cheval, voitures, etc. 245.00

C—Crédits suivant liste. 1144.25

D—Un terrain de 100 pieds de front sur 115 de profondeur, situé sur le 5ème Rang du Canton Escourt, en la paroisse de St-Joseph de la Rivière Bleue, connu et désigné sur le Cadastre du dit Canton sous le numéro Soixante et Quatre-Quinze (64-15) avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

E—Une maison avec dépendances, sises et situées sur un terrain à bail, situé dans le 5ème Rang du Canton Escourt et désigné au Cadastre du dit Canton comme étant la partie sud-est du numéro Soixante et Cinq Douze (65-12) avec aussi les droits du failli sur le terrain sus-décrié.

F—Une maison avec ses annexes et dépendances, sise et située sur un terrain à bail, situé dans le 5ème Rang du Canton Escourt et désigné au Cadastre du dit Canton sous le numéro Soixante et Quatre-Vingt Huit (64-28) avec aussi les droits du failli sur le terrain sus-décrié.

La vente se fera pour chaque item séparément. L'inventaire, la liste des crédits et les titres sont visibles à notre bureau.

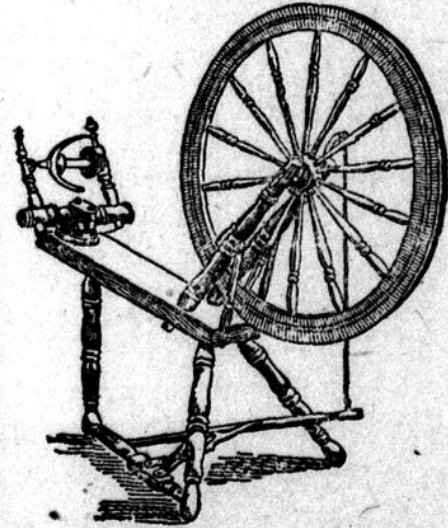
Le magasin sera ouvert pour inspection du fonds de commerce, **MERCREDI le 22 JANVIER** courant.

Conditions de paiement : ARGENT COMPTANT.

BEDARD & BELANGER,
Curateurs conjoints.

Bureau : 101 rue St-Pierre, Québec, le 11 janvier, 1919.

ÉPARGNEZ DE L'ARGENT En tissant vous-même vos vêtements.



La vignette ci-contre représente exactement ce que nous vendons. Notre manufacture est la plus importante de tout le pays. Nous avons toujours donné entière satisfaction à nos nombreux clients parce que dans les matériaux, la forme, la facilité d'actions, ces

Rouets ne peuvent être surpassés. Vendus au prix de \$8.00
chacon F. A. B. St-Hyacinthe.

Garantis pour 5 ans, si non, retournez marchandise et votre argent sera remboursé.

A. BORDUAS & CIE.

Manufacturiers de Rouets

152 rue Girouard, St-Hyacinthe.

A Vendre

Bon poste de Commerce, dans le village de Trois-Pistoles, maison 36 x 60 à deux étages avec ou sans le stock à bonnes conditions, cause de vente, règlements de succession. S'adresser :

J. C. Lafrancois,
Trois Pistoles.

Ma Bru

Souvenir d'un étranger.

No 10

S'il s'y rendait seul, il faisait la route à pied; en omnibus s'il avait de la boue dans les rues, et encore ui conseillais-je toujours de prendre l'impériale, qui ne coûte que trois sous.

C'est ainsi qu'un bon père enseigne l'économie à son fils.

Quand il me consulta sur le choix de la corbeille, je le dissuadai aisément d'y mettre une grosse somme.

« Vois-tu mon ami, lui dis-je, une femme réellement belle n'a pas besoin de parure: la simplicité et ses propres attraits l'ornent mieux que tout; or, ta future est fort jolie.

—N'est-ce pas, papa?

—Je te le dis; elle n'a donc pas besoin de riches toilettes; les bijoux, les diamants ne feraient que l'enlaidir.

—Vous croyez papa?

—J'en suis sûr.

—Mais si Enkerrante, les aime, les bijoux? (il prononçait *Enkerrante*, le pauvre chéri, je n'ai jamais pu l'en corriger.)

—Tu lui répéteras ce que je t'ai dit. Cela ne peut que la flatter. Flate-la beaucoup, cela remplacera les bijoux et coûtera moins cher. Les compliments sont des mensonges, mais les femmes les aiment.

—Je lui en ferai, dit Wilhem en souriant; d'autant plus qu'elle les mérite. J'ai même envie de lui glisser des vers, un sonnet, dans le bouquet que je lui enverrai demain.

—Des bouquets? Tu lui envoies des bouquets? fis-je en sursautant.

—Mais oui, papa, c'est l'usage quand un jeune homme est fiancé.

—Eh! bien! tu sauteras à pieds joints pardessus l'usage, d'autant plus que l'odeur des fleurs fait mal à la tête de Melle Enguerrande.

—Elle ne me l'a pas dit.

—Par délicatesse. Offre-lui des fleurs des champs, qui n'ont pas de parfum, parbleu! et des vers tant que tu voudras.

C'est ainsi que le soir nous trouva mon fils et moi, attelés à une besogne ingrate: celle de composer un sonnet.

La fille de notre concierge, qui sortait d'une pension de demoiselles eût pu nous venir en aide moyennant une pièce de cent sous, mais j'estime qu'il ne faut pas user de familiarité avec ces gens-là; et puis il n'y a pas de petites économies.

Le sonnet commençait ainsi:

Angé à l'oeil diabolique, au sourire d'ange,
Sais-tu qu'à pareille heure, à peu près dans
[un an....

Wilhem ne put jamais trouver ce qu'il ferait à pareille heure l'an prochain; moi je ne m'en doutais pas non plus. Hélas! si j'avais su!....

Nous entreprîmes le second quatrain:

Appuyés l'un sur l'autre ainsi que des
[amants,
Nous foulerons le sol des voluptés divines,
Nous boirons à pleins bords....

Ici, nous ne pûmes découvrir pas plus l'un que l'autre ce que boiraient les deux amants.

« Laissons courir cette rime, me dit mon gros Wilhem, nous trouverons mieux plus tard. Passons à la quatrième, ligne du couplet:

Nous boirons à pleins bords.... etc.

Que le ciel me foudroie aussitôt si je mens

« Remarquez la force de ce vers, papa, me dit Wilhem qui aimait à s'admirer.

—Oui, pas mal pour toi, petit, répondis-je. Passons maintenant aux deux tercets.

Pour contenir autant d'amour, chère En-
[guerrande....

L'hémistiche est un peu coupé, mais ça ne fait rien, fit observer Wilhem.

La terre sera-t-elle assez belle, assez
[grande?

Le ciel assez immense et surtout assez
[bleu?

Ça ne dit pas grand'chose au fond insinuai-je en relisant les neuf lignes à peu près complètes.

—Ça dit énormément, au contraire, riposta Wilhem, outre de ma remarque. Et puisqu'on lit quelquefois entre les lignes, c'est que l'esprit du lecteur supplée à ce qui manque.

« Nous n'avons plus que trois vers à faire: vite, achevons!

De ta lèvre, ma lèvre est déjà très gour-
[mande....

« Ils appellent ça une cheville, dit mon gros Wilhem; très est de trop ici, mais ça ne fait rien; ma fiancée ne doit pas être très forte en littérature. Poursuivons.

De ta lèvre, ma lèvre est déjà très gour-
[mande,

Et mon coeur à ton coeur voudrait faire
[un aveu;

Mais je n'ose parler, ô ma chère Enguer-
[rande." »

Wilhem se relut, ou du moins relut cette ébauche de sonnet; il recopia le tout sur son plus beau papier, en ayant soin de laisser en blanc la place de vers inachevés, ce qui lui donnait l'aspect d'un rebus, puis il me dit:

« Je me sentirai l'esprit plus ou-



Reculez

les Aiguilles de l'Horloge

Vous le pouvez. Vous ne devez pas vieillir si vite. Vous pouvez, vous devez éloigner la fatale décadence.

La vieillesse est une condition de l'existence et non pas une période de la vie. Vous n'êtes pas plus vieux que vos artères—que le sang qui coule dans vos veines.

Avec un sang riche, pur, abondant, vous reculerez jusqu'aux dernières limites cette déchéance organique, cette usure lente, avec toutes ses maladies, ses infirmités, et vous conserverez tous les attraits de l'âge dans son radieux épanouissement.

La vieillesse nous attaque lorsque la vitalité décline, et la vitalité décline lorsque le sang est insuffisant, vicié, impur. Car le sang, c'est la vie.

Chaque parcelle de nourriture qui devra être utilisée par un organe quelconque doit être transmise par le sang.

Tous les déchets produits par la vie des tissus et dont ceux-ci doivent se débarrasser doivent être transportés par le sang.

L'oxygène qui brûle dans nos tissus et qui nous fournit la chaleur et l'énergie est transporté par le sang et le produit de cette combustion, l'acide carbonique, dont le système doit se débarrasser, est de même éliminé par le sang.

Ce merveilleux liquide qu'est le sang contient aussi certains éléments qui constituent des poisons pour les microbes nuisibles lesquels, s'ils ne sont pas détruits, causent la maladie et la mort.

C'est pourquoi, si vous voulez protéger vos organes contre la maladie, la déchéance, la vieillesse, vous devez d'abord maintenir la richesse et la pureté de votre sang et son abondance, et, pour obtenir ce résultat, rien n'égale l'usage régulier du célèbre

Vin St-Michel

dont l'influence bienfaisante s'étend à toute l'économie; il la retrempe, il la régénère et, grâce au fer, au tanin et aux sels essentiels à la vie qu'il contient, il purifie, enrichit le sang et vous assure force, santé, jeunesse.

Le VIN ST-MICHEL se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, Limitée, (Seuls Agents), 468, St-Paul Ouest, Montréal

• EASTERN DRUG CO., Boston, Mass., (Agents pour les Etats-Unis.)



vert après dîner; les rimes viendront toutes seules quand je n'aurai plus l'estomac vide.

Mais après le repas, qui fut annoncé presque aussitôt, nous reçûmes quelques visites d'amis et la poésie fut négligée forcément.

ATTENTION! ATTENTION!

Seuls Agents des remèdes Penslar, Vinol, etc.

Notre stock de médecines patentées, parfumeries, savons, chamois, peignes, brosses, éponges, poudres, eaux minérales, etc., est des plus considérables et très varié; nous tenons tout ce que les clients désirent dans ces lignes.

Nous préparons tout ce qu'il faut pour les épiciers qui tiennent des médecines. PRIX SPECIAUX.

BOUTEILLES THERMOS et POELES STERNEAU

Chocolats de NEILSON

ce chocolat est exquis, fait les délices de tout le monde.

Boîtes de Chocolats de fantaisie pour cadeaux,

Agents pour la maison McKenna Limitée, Fleuristes de Montréal, pour fêtes, noces, funérailles.

Livraison prompte.

FRASERVILLE Drug Co.

Vie-à-vis de l'église St Patrice

Pour Guérir le RHUME et la GRIPPE
Employez Toujours Le
SIROP GAUVIN
Pour le Rhume

Le Cerisier Sauvage
forme une aide précieuse au Menthol, à l'Eucalyptol et aux autres ingrédients antiseptiques et curatifs qui composent le Sirop Gauvin pour le Rhume—Récolté dans nos forêts Canadiennes et employé en infusions par les premiers colons du pays, avec les meilleurs résultats dans toutes les affections de poitrine, le Cerisier Sauvage constitue un tonique précieux des bronches et des poumons. C'est un véritable spécifique contre la Grippe, la coqueluche, les toux spasmodiques, l'asthme et toutes les affections de la Gorge, des Bronches et des Poumons.

J. A. E. GAUVIN
Pharmacien-Chimiste
MONTREAL

Le Sirop Gauvin pour le Rhume est en vente partout à 25c la bouteille.

VIENT DE PARAITRE

Almanach de la Langue Française

Un petit manuel de patriotisme—Contes, légendes, illustrations, etc.

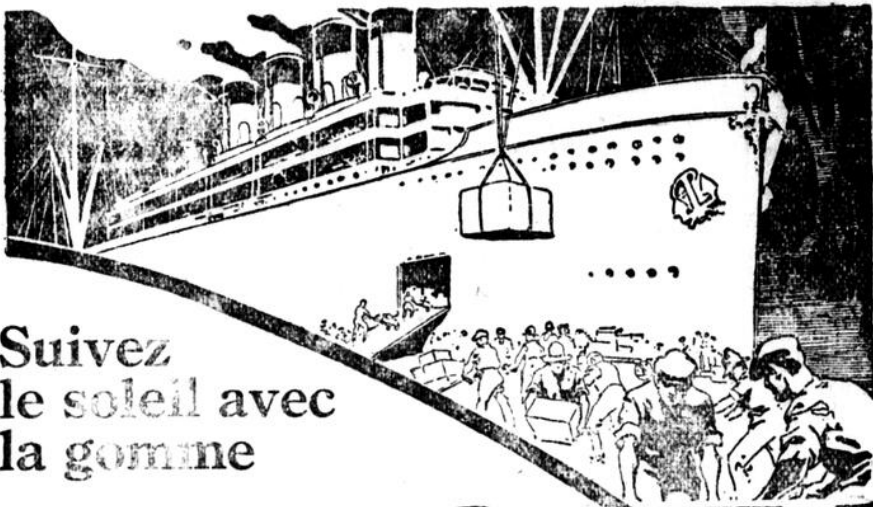
L'Almanach de la Langue Française vient de paraître, plus varié, plus intéressant, plus instructif que jamais. Il constitue un véritable manuel de patriotisme; mais un manuel vivant, illustré, plein de contes, de légendes, de conseils, de gravures, de portraits, de caricatures, qui tendent tous au même but.

Il faut le lire et le faire lire autour de soi. C'est une excellente façon de servir, sans grands frais, la cause nationale. L'Almanach se vend 20 sous l'exemplaire, \$2. la douzaine, \$15. le cent, \$110. le mille, frais de port en plus. On voit que cela offre aux propagandistes une assez large marge. La marge

est même plus grande qu'elle ne paraît de prime abord, car les éditeurs permettent aux propagandistes de grouper leurs commandes et leur accordent le bénéfice des réductions justifiées par la commande globale tout en faisant les expéditions aux adresses individuelles. Ainsi, que trois ou quatre personnes qui prendraient chacune trois ou quatre cents almanachs s'associent et elles pourront obtenir au prix du mille, soit 11 sous l'exemplaire. Ce système a déjà été mis en pratique avec succès.

Fait à noter: des marchands ont voulu offrir à leur clientèle, en hommage du jour de l'An, ce bel almanach. C'est un exemple à suivre.

Dix mille exemplaires de l'Almanach de la Langue française ont été enlevés en quelques jours. Toutes les commandes doivent être adressées au secrétariat de la Ligue des Droits du français, 81, immeuble de la Sauvegarde, Montréal.



Suivez le soleil avec la gomme

WRIGLEY

Imaginez vous pendant un instant la vue de ces ports éloignés, au-delà des mers inexplorées—

Des glaciers artiques aux zones torrides sous la croix du Sud—

De ces villes bâties dans les montagnes, à l'embouchure affairée des rivières—

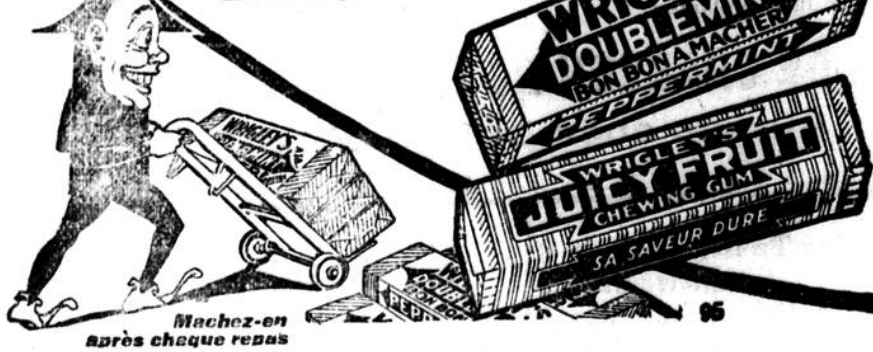
Vous trouverez toujours la WRIGLEY.

Parce que les hommes reconnaissent que son usage continu procure le confort et le rafraîchissement.

A cause de ses bienfaits et parce que

FAITE AU CANADA
Hermétiquement cachetées
—se conserve fraîche

Sa Saveur Dure!



E. A. DOUCET ..

AGENT D'ASSURANCE

Incendie -- Garantie -- Vie -- Accidents
ET MARCHAND DE CHARBON

Rue de l'Eglise, FRASERVILLE

Phone Kamouraska.

LIZOTTE & MICHAUD
Avocats et Procureurs.

BUREAU: 4 Rue de l'Eglise

L. P. Lizotte L. L. B. f Résidence: Cha
Alex. Michaud L. L. L. t teau Grandville.

DUBE & FILS, Enr.
(CHS. EUG. DUBE)

Grains et Provisions,
Matériaux de Construction
RIVIÈRE-DU-LOUP . . . STATION

AMENDEMENT, ENGRAIS et REMEDE

"CALCO" comme amendement

La texture du sol est très favorablement affectée par l'application de "Calco". Les terres fortes deviennent plus poreuses et plus facilement perméables par l'air et par l'eau. La condition physique des terrains sablonneux est aussi fort avantageusement améliorée par l'addition de calcaire: la chaux leur donne plus de consistance et plus de corps.

"CALCO" comme engrais

L'introduction du carbonate de calcium dans le sol augmente considérablement la PROPORTION de potasse et d'acide phosphorique SOLUBLES, et met de la sorte la terre en meilleur état de servir à l'alimentation des plantes et de produire d'abondantes récoltes.

"CALCO" comme remède

La réaction chimique, entre l'acide de la terre et le calcium appliqué, produit un composé neutre qui corrige l'acidité du sol. Les principes ferrugineux nuisibles, qui s'y trouvent, sont transformés, sous l'influence du calcaire, en composés inoffensifs et le sol est conséquemment rendu apte à la végétation des plantes.



Extrait d'analyses

Chimique:

Carbonate de Calcium. .98.41%
Insoluble dans l'acide (sable, argile). .66%
Oxyde de fer et alumine. .30%
Carbonate de magnésium. .13%

100.00%

Physique:

Quantité passant le tamis de 100 mailles au pouce. .99.59%

DESCHAMBAULT QUARRY

CORPORATION

52 rue S.-Paul, Québec.

LA BANQUE

NATIONALE

FONDEE EN 1860

Capital Autorisé \$5,000,000.

Capital Payé . . 2,000,000.

Réserves . . . 2,100,000.

Nous acceptons des dépôts de \$1.00 ou plus.

L'intérêt à 3% payable semi annuellement sur la balance minimum

Nous avons des correspondants par le monde entier et nos MANDATS DE VOYAGE sont payables au pair partout.

Notre bureau de PARIS (14 Auber.) offre des avantages exceptionnels au commerce et au public voyageur.

Les virements de fonds, les collections, les paiements, les crédits commerciaux et les placements sont effectués en Europe, aux Etats-Unis et au Canada, aux plus bas taux.

INTERCOLONIAL RAILWAY

Chemir de fer du Gouvernement Canadien

Changement du tableau-horaire.

1er octobre 1918.

LES TRAINS QUITTERONT LA RIVIÈRE-DU-LOUP comme suit:

No 199 Océan Limitée pour Québec, Montréal, tous les jours, excepté le lundi. 12.40 a.m.

No 3 Express Maritime pour Lévis et Montréal tous les jours 9.45 a.m.

No 35 Mixte pour Lévis. 5.25 a.m. [tous les jours le dimanche excepté]

No 200 Océan Limitée pour Halifax, St-John tous les jours excepté le dimanche. 4.10 a.m.

No 4 Express Maritime pour Halifax tous les jours. 6.50 p.m.

No 36 Mixte pour Rivière du Loup seulement, quittera Lévis tous les jours, le dimanche excepté. 5.15 p.m.

Wagons lits et restaurants sur l'Express Maritime et l'Océan Limitée, entre Montréal et Halifax.

Dr. Z. VEZINA

Ex-Elève des Hôpitaux de Paris

Spécialité: MALADIES DES YEUX, OREILLES, NEZ, GORGE
BUREAU: RUE LAFONTAINE

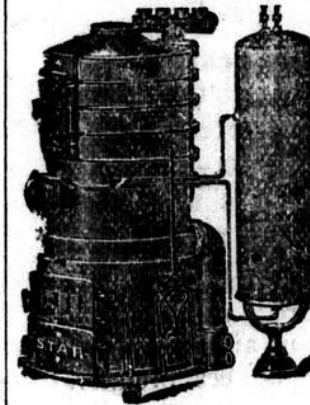
Fraserville, Qué.

Tél. Kamouraska, No. 325

Ne pratique que sa spécialité.

Heures de Bureau: 8.30 hrs à 11.30 hrs A. M. et 1.30 hr à 5 hrs P. M. Soir à 8 heures.

CHAUFFAGE ET PLOMBERIE



Pour appareil de chauffage économique et plomberie moderne, adressez-vous à

P. Paquet & Cie

FRASERVILLE.

30 ans de pratique et d'expérience, est la meilleure garantie de satisfaction.

Tél Kam. 204.

PACIFIQUE CANADIEN

VACANCE D'HIVER

Taux réduits actuellement en vigueur pour

La Floride, La Georgie, Les Carolines, La Louisiane,

et autres Etats du Sud, aussi pour

Les Bermudes, Panama, Cuba, Indes occidentales.

Billets de retour en vente pour LA CALIFORNIE et la COTE DU PACIFIQUE.

BUREAUX DES BILLETS: 30 rue St Jean, Château Frontenac et Gare du Palais Québec. CHS. A. LANGEVIN, Agent du Trafic Voyageurs, Agence générale de chemins de fer et lignes de paquebots océaniques.

L. J. DUCAL

Notaire

BUREAU AU PALAIS DE JUSTICE
Fraserville P. Q.

J. ALBERT MICHAUD

ARPENTEUR-GEOMETRE

Trois-Pistoles P. Q.

GEORGES OUMET

INGENIEUR CIVIL ET

ARPENTEUR-GEOMETRE

Rivière du Loup

Arpentages et bornages - avant la loi, dastres, plans de paroisses, expertises, etc

RESIDENCE RUE DE L'EGLISE

en face du Palais de Justice

Téléphone Kamouraska.

JULES LANGLAIS

Avocat

BLOC BELLE, RUE DE L'EGLISE

Fraserville, Qué.

Chemin de fer Témiscouata

HORAIRE

En force lundi 23 décembre 1918
EXPRESS

Dép. Riv. du Loup 7.00 a. m.

Arr. Connors N. B. 12.50 p. m.

Arr. Edmundston Jc. 10.30 a. m.

Dép. Edmundston Jc. 11.00 a. m.

EXPRESS
Dép. Connors N. B. 8.00 p. m.

Arr. Riv. du Loup. 5.05 p. m.

Service quotidien, excepté les dimanches. Correspondance à Edmundston Jc. avec le Can. Pac. Ry. pour Woodstock, Frédéricton et St Jean N. B., Houlton, Presque Isle, Caribou, Fort Fairfield, Me.

Et à Rivière du Loup avec tous les trains express de l'Intercolonial Ry.
Pour plus amples informations prospectus etc, S'adresser à
A. Nadeau, Agent général Fret passager

LEON PARADIS

Avocat et Procureur

Bureau et résidence:

Rivière-du-Loup, STATION, P. Q.

Tél. Kamouraska No. 464

JEAN-FRANÇOIS POULIOT

Avocat

BUREAU EN FACE DE L'EGLISE

ST PATTICE.

Rivière-du-Loup

PRETS D'ARGENT SUR

111 titres privilégiés (débitures municipales, scolaires et toutes autres annoncées dans les journaux ou ailleurs) et sur obligations ordinaires.

J. A. FOISY, Notaire.

Bureau et domicile: en face du Palais de Justice.

LAPOINTE, STEIN & LEVESQUE

Avocats et Procureurs

BUREAU: BLOC POTVIN

Rue de l'Eglise Fraserville, P. Q.



Trois-Pistoles

(Suite)

En 1712, il avait acheté pour la somme de cinquante livres de Sieur de la Minotière : "une lieue de terre de front sur deux lieues de profondeur, bornant au nord-est, aux terres du domaine du roi au sud-ouest au fief des Trois-Pistoles. C'est-à-dire qu'il agrandissait d'une lieue en descendant la seigneurie qu'il tenait de son père. Cette lieue de terre avait été concédée en 1702 par M. de Callières, Gouverneur, et de Champigny, Intendant au Sieur de la Martinière pour de la Minotière.

C'est sur cette étendue de terrain que son frère Vincent commença les défrichements avec énergie et courage. C'était son patrimoine à lui, et il voulait que la famille nombreuse que le ciel lui enverrait put trouver place pour s'y implanter facilement et y vivre à l'aise.

Aussi lorsque Nicolas se rendit au château St-Louis à Québec, en 1723, pour y porter foi et hommage en sa qualité de Seigneur et faire procéder à la confection du Terroir, déclara que son frère Vincent avait fait des abattis de bois sur la nouvelle concession de 1712 et mis près de six arpents de terre en état d'être labourées.

Sur la première concession, c'est-à-dire sur la terre de la Pointe, il y avait déjà en 1723 bon nombre d'arpents de terre en culture et des édifices de valeur. Voici ce que Nicolas Rioux déclare le 15 février 1723, à Québec : "Sur le fief de Trois-Pistoles il y a un domaine consistant en une maison de quarante-deux pieds de long close de madiers ; une grange de trente-huit pieds close de planches sous laquelle sont une étable et une écurie bâties en pierre, une chapelle de colombage de trente pieds de long, un moulin à eau, à faire farine, clos de pieux, environ vingt-cinq arpents de terre labourable, point de prairie, les grèves où la marée monte fournissent suffisamment de foin. Qu'il n'y a point d'habitants qui aient des terres en la censive du dit fief.

"Que ses frères demeurent avec lui et ne sont pas encore établis, qu'ils n'ont point fait de partage et ont joui par indévis jusqu'à présent.

Comme on le voit, le défrichement n'était pas considérable. On avait fait environ un arpent de terre neuve par année. Par contre on n'avait pas ménagé son temps pour édifier même à grands frais,

une maison, une grange, un moulin à farine et une chapelle. Ce groupe devait être d'un joli aspect vu du large et nul doute que les regards des marins se soient dirigés maintes fois de ce côté pour admirer ce commencement de paroisse au bord du fleuve à plus de cinquante lieues en bas de Québec.

En 1723, il n'y avait pas un habitant aux Trois-Pistoles autre que Nicolas Rioux et ses deux frères Vincent et Paul. C'est pour eux seuls que le missionnaire venait de temps à autre dire la messe et baptiser leurs enfants et seuls ils s'adonnaient aux travaux des champs et de la ferme.

La maison du domaine était une grande demeure capable d'abriter bien des générations ; aussi demeura-t-elle attachée, pour jamais au nom de la famille des Rioux qui y résidèrent. Les descendants de Nicolas s'établirent à la Pointe et devinrent les "Rioux de la Grande-Maison", tandis que les descendants de Vincent établis sur les terres qui vont du côté de l'est vers St-Simon étaient des Rioux proprement dit ou Rioux de l'Anse aux Coques.

Voilà l'histoire du premier seigneur-colon et des commencements de la paroisse des Trois-Pistoles. Il reste à voir l'oeuvre continuée par ses successeurs et les autres habitants qui vinrent s'établir, se grouper autour de la chapelle de la Pointe.

CHAPITRE V

Les premiers colons aux Trois-Pistoles de 1713 à 1750. Nicolas Leblond et Alexandre Damour de plaine.—Un ordre de M. St-Ours Deschailions au seigneur Rioux en 1744.

"Tout premier colon est un héros en son genre" a dit Benjamin Sulte, traçant ainsi d'une ligne toute la vie de ces premiers empareurs du sol dans nos belles paroisses canadiennes. Ils apparaissent dans l'histoire qui va développant ses annales héroïques, comme les premiers bienfaiteurs de notre race, les plus ardents pionniers de la civilisation après les missionnaires qui les ont toujours devancés dans les endroits où ils allaient s'établir. Il convient donc qu'ils soient les premiers à l'honneur puisque les premiers ils ont été à la peine.

Oui ce sont là les braves les courageux, les héroïques, ceux qui s'avancèrent ainsi à la conquête des terres nouvelles pour fonder des centres importants et nouveaux et y jeter cette semence héroïque, d'abnégation et de gentilhommérie dont la race canadienne française recueille aujourd'hui les fruits les plus abondants.

Ils sont les ancêtres dignes et vénérés des principales familles de nos paroisses échelonnées sur le bord du fleuve et c'est à leur énergie, leur courage et pourquoi ne le dirions-nous pas ? à leur foi généreuse et robuste que l'on doit de voir tous ces centres importants qui bordent les rives de notre grande rivière St-Laurent et où se multiplient aujourd'hui les enfants d'une race encore virile qui a gardé des aïeux ce qu'ils avaient de meilleur dans leurs veines.

A eux seuls avec leurs pénibles commencements, leurs souffrances leur vie utile et bien remplie, ils

QUI ONT PRIS LES PILULES ROUGES pour les FEMMES PALES ET FAIBLES ET ONT ETE GUERIES

J'ai plus d'une fois profité des bons effets des Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine. Elles m'ont guérie alors que je souffrais de faiblesse, d'irrégularités, de digestions difficiles, etc. Je me sentais toujours excessivement lasse et j'étais devenue si nerveuse que je ne dormais pas. Après avoir reçu, sans résultat, les soins de plusieurs médecins, je me décidai d'écrire au médecin de la Compagnie Chimique Franco-Américaine dont les renseignements et les conseils hygiéniques sont pour beaucoup dans la rapidité avec laquelle j'ai recouvré la santé. Mme O. Robitaille, 467, rue Social, Woonsocket, R. I.

Ma digestion était mauvaise depuis quelques mois, ce qui était la cause de douleurs à l'estomac et de palpitations de cœur. J'étais devenue bien faible et avais souvent des maux de tête, des étourdissements. Un médecin me soignait sans me faire beaucoup de bien. En lisant dans les journaux les guérisons opérées par les Pilules Rouges, j'eus l'espoir de me guérir avec ce même remède et je me mis à en prendre. En effet, elles ont vite dissipé ma faiblesse et m'ont parfaitement rétablie. Mme Arthur Légaré, 14, rue Chenier, Québec.

Je n'avais pas de sang, étais très faible, pâle et maigre. Je me sentais lasse toujours, malgré le repos que je me donnais. J'éprouvais comme un vide dans l'estomac, une lourdeur dans la tête et des vertiges. Après avoir écrit au médecin de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, j'ai commencé à prendre des Pilules Rouges qui, dans l'espace de quelques semaines, m'ont beaucoup fortifiée. Mes connaissances remarquaient déjà le changement qui s'annonçait par un meilleur teint, un regard plus vif. J'ai cependant continué l'emploi des Pilules Rouges quelques temps encore et je me suis assuré une bonne santé. Mme Joseph Dubé, 594, rue Eastern, Fall River, Mass.

Obligée bien jeune de travailler pour pourvoir à mon existence, et d'une constitution délicate, je fus bientôt à bout de forces. Le mal de tête me tourmentait continuellement et lorsque je me couchais le soir j'étais harassée. Mes nerfs étaient agacés pour un rien. Je me mis à prendre des Pilules Rouges et aussitôt les forces me revinrent. Au bout de quelques semaines, il s'était opéré un changement surprenant. Sans avoir été obligée de suspendre mon travail, je m'étais rétablie et je me sentais vigoureuse comme jamais je ne l'avais été. Mme Henri Martin, 207, rue Rivard, Montréal.

À l'âge de douze ans, ma petite fille était faible, très pâle et chétive, se plaignait souvent de points de côtés et de maux de tête. Supposant que son



Mme O. ROBITAILLE
467, rue Social, Woonsocket, R. I.

Age était la cause de ce mauvais état de santé, je lui fis prendre les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine et ce fut merveilleux de voir le changement qui se fit. Ma jeune fille a maintenant quinze ans et, malgré qu'elle travaille depuis un an, elle se porte bien. J'ai moi-même pris des Pilules Rouges pour vaincre ma faiblesse et elles y ont réussi. Mme D. Touchette, 11, rue Ponhaton, Putnam, Conn.

Les CONSULTATIONS GRATUITES, au bureau de la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274, rue St-Denis, sont données tous les jours, excepté les dimanches, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. C'est toujours, depuis vingt ans, le même médecin qui préside à ces consultations. Les femmes, qui ne peuvent venir au bureau, sont invitées à lui écrire.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes au prix de 50c., une boîte, \$2.50, six boîtes. Elles sont toujours vendues en boîtes, jamais au cent. Si vous ne pouvez vous les procurer dans votre localité, écrivez-nous, nous vous les enverrons sur réception du prix.

Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE limitée, 274, rue St-Denis, Montréal.

constituent presque toute l'histoire de nos paroisses canadiennes.

Voyons maintenant quels ont été les premiers colons, les premiers défricheurs des Trois-Pistoles.

Jaun Rioux, 1697, venait de Ste-Famille Ile d'Orléans.

Il était marié à Catherine Leblond qui devait être la fille de Nicolas Leblond originaire de Honfleur en Normandie qui vint en 1666 sur l'Ile d'Orléans.

La femme de ce Nicolas Leblond était Marguerite Leclart. Jean Rioux est le premier seigneur colon des Trois-Pistoles. Il eut trois fils : Nicolas, Pierre et Vincent et une fille nommée Marie Madeleine Rioux. Cette dernière entra à l'Hotel-Dieu à l'âge de 19 ans, le 17 sept. 1718. Elle fit profession le 18 mars 1720, et mourut le 18 octobre 1744, à l'âge de 45 ans.

Elle portait en religion le nom de Soeur Ste Véronique.

Nous n'avons pu trouver son extrait de baptême pour la bonne raison que les registres de paroisses ne commencent qu'en 1713, et qu'elle vint au monde aux Trois-Pistoles vers le mois de mai 1699, puisqu'elle est morte en 1744 à l'âge de 45 ans et demi.

Nicolas Rioux devint Seigneur à la place de son père Jean. Il se maria à Louise Asselin de Ste-Famille, ile d'Orléans. Les Asselin étaient originaires de Dieppe en Normandie et s'étaient établis à l'Ile d'Orléans en même temps que les Côté de l'Isle-Verte et les Rioux des Trois-Pistoles, vers 1665 et 1667.

Nous ignorons si cette femme Asselin descendait de Jacques le premier établi sur l'Ile d'Orléans en 1665, ou de François David, colon au même endroit, vers 1667.

Nicolas Rioux était né en 1684.

S. BELLE

E. A. DOUCET,

C. E. DEBU

CHARBON ?

Faites entrer votre charbon de bonne heure cette année. Nous avons chaque semaine, de la Cie Delaware & Hudson, des chars du

Célèbre CHARBON ANTHRACIT LACKAWANA

Aussi : CHARBON DUR READING CHARBON MOU, CANADIEN AMERICAIN, CHARBON DE FORGE

Livraison prompte.

Votre commande est sollicitée.

LA Cie DE CHARBON DE FRASERVILLE, Engr
Bureau chez DUBE & FILS

Il mourut aux Trois-Pistoles, le 3 janvier 1756, et fut enterré dans le vieux cimetière en même temps que son fils Nicolas né le 26 mai 1729, baptisé par M. Auclair, curé de Kamouraska, et marié à Catherine Gerbert, de Ste-Famille, Ile d'Orléans, en 1747. Les Gerbert dit Lafontaine étaient originaires de Bretagne.

A suivre.

DOULOUREUX MAUX D'ESTOMAC

Guéris au moyen de Vinol.

Shreveport, La.—"J'ai souffert, durant plusieurs années, de douloureux maux d'estomac, et je suis devenu tellement faible que je pouvais à peine marcher et faire mon travail. Je n'avais presque pas d'appétit, mes vives ne digéraient pas, j'avais des gaz, et j'étais très faible et nerveux. J'ai essayé une infinité de remèdes, mais sans aucun bon résultat. Je vis l'annonce de Vinol et je l'essayai. Maintenant, je suis absolument guéri de ces maux d'estomac et je suis en bonne santé." E. L. MARSHALL

Vinol est garanti pour tonifier les nerfs épuisés et surchargés de l'estomac et pour produire la vigueur.

THE FRASERVILLE DRUG CO.

En route pour l'Europe

Les conditions de voyage pour l'Europe s'améliorant davantage chaque jour, profitez de la saison d'hiver pour donner suite à votre projet de faire le voyage outremer, que ce soit pour raison de santé, d'affaires ou de distraction. Choix de départs via Halifax, St-Jean et New-York sur paquebots canadiens, anglais, français, américains etc., offrant le dernier cri du confort à des tarifs modérés. Croisières pour toutes bourses depuis \$85.00 en première par les paquebots ne comportant qu'une catégorie de voyageurs depuis \$130.00 sur les paquebots ultra-rapides. Itinéraires dignes de confiance et Passports obtenus par notre entremise. Sollicitez vos renseignements d'une organisation de transport universellement connue "Le Pacifique Canadien" Chs. A. Langevin, Agent du Trafic-Voyageurs-30 rue St-Jean, téléphonez 93 et 94. Représentant toutes les lignes de paquebots océaniques.

LA PHARMACIE

— DU —

Dr JOHN KANE,

113 rue Lafontaine

Rivière-du-Loup, Station, Tem. Qué.

Nous vous invitons à venir voir notre nouvel assortiment qui est au complet et à votre choix. Nous avons en main toutes les marques de médecines patentées, articles de toilette, parfums, savons, bandages, suspensoirs, éponges, etc., etc.

Sur commande, à quelques heures d'avis, nous pouvons vous faire venir tout ce qui vous est nécessaire. Vos prescriptions seront remplies avec les médicaments les plus purs et avec le plus grand soin.

Venez et vous aurez satisfaction. Conditions : Argent comptant.

Elections municipales

Ste-Françoise

M. Napoléon Gagnon réélu maire. MM. Donat Lavoie Wilfrid Morin réélu, et Etienne Chamberland élus conseillers.

Ste-Anne de la Pocatière

M. Elizée Pelletier a été élu maire. Conseillers, MM. Joseph Gwy, Joseph Hudon, fils d'Amable, Grégoire Tremblay.

Saint-Denis de Kamouraska

M. Joseph Dubé a été réélu maire pour un second terme et MM. Prudent Lavoie, Joseph Garon et Michel Lavoie ont été élus conseillers.

Trois-Pistoles

Eliud Bérubé, maire. Elizée Rioux, Emile Lavoie, Hypolyte Rousseau, cultivateurs, conseillers.

Rivière-Ouelle

M. J. B. Plourde réélu maire pour un 4ème terme. MM. Alphonse Pelletier, Octave St-Laurent et Joseph Michaud, conseillers.

St-Clément

M. George Belzile a été réélu maire pour la troisième fois. M. Alphonse Denis élu en remplacement de M. E. Verret, Ernest Labri en remplacement de M. Paul Veilleux, M. Albani Caron en remplacement de M. Cyprien Roy. Nos félicitations.

St-Modeste de Withworth

Elections municipales

A une Assemblée Publique des Electeurs Municipaux de la susdite Municipalité tenue en la salle du Conseil, pour la mise en nomination, du Maire, et de trois conseillers, le bulletin de présentation fut signé par les M. M. J. Arsène Lebel, et Paul Martin etc. M. Georges Levasseur ayant été réélu Maire, et MM. Michel Beaulieu Joseph Beaulieu et Joseph Lebel ont aussi été réélus Conseillers Municipaux tous à l'unanimité.

Fait remarquable, M. Georges Levasseur est depuis trente-trois ans, Maire de la Municipalité et de plus, sept années, Préfet du Comté. (Nos félicitations.)

St-Germain, Kam.

Election du maire

M. Laurent Tardif a été réélu pour la 10ème fois maire de notre municipalité.

COMMENT CETTE FEMME NERVEUSE DEVIENT MIEUX

Ce qu'elle dit. Sa sincérité devrait en convaincre d'autres.



Christopher, III. — "J'ai souffert pendant quatre ans d'irrégularités, de faiblesse, de nervosité; j'étais épuisée. Deux de nos meilleurs médecins n'avaient pu rien me faire. J'avais entendu parler du bien que le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham avait produits sur d'autres, je l'essayai et fus guérie. Je ne suis plus nerveuse, je suis régulière, et en parfaite santé. Je crois que le Composé agit sur toutes les maladies féminines." M^{me} ALICE HAZLETT, Christopher, III. La nervosité est fréquemment un symptôme de faiblesse ou de dérangement de certaines fonctions; le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham — le célèbre remède aux racines et herbes — la guérit, c'est l'expérience de milliers de personnes. S'il y a des complications, écrivez à Lydia E. Pinkham Medicine Co., Lynn, Mass.; on vous y fera des suggestions conformes à vos maux. Le résultat de sa longue expérience est à votre disposition.

Election des conseillers

MM. Joseph Briant, Joseph Charest, Abdon Moreau ont été réélus.

Election de marguillier

M. Laurent Tardif a été élu marguillier en remplacement de M. Damase Paradis.

Maladie

Il y a encore quelques cas de grippe dans notre paroisse mais pas très graves et malgré les précautions il s'en déclare toujours quelques cas.

M. Ovide Tardif, fils de M. Laurent, est parfaitement rétabli d'une grave maladie subie à Edmunston.

Divers

Un des petits garçons de M. Théophile Lavoie s'est fait casser une jambe par un cheval.

--- M. Joseph Potvin est parti pour faire une promenade aux Etats-Unis.

--- M. Ludger Parent est arrivé de Montréal.

--- Mme Jos Pelletier est arrivée de St-Octave de Méti.

ST-EPIPHANE

Le 7, unissait sa destinée à Mademoiselle Luména Dumont, M. Antoine Ouellet, fils de M. Alphonse Ouellet cultivateur.

Le 7, unissait sa destinée à Mademoiselle Bernadette Roy, fille de M. Joseph Roy, M. Jos Bernier, chauffeur, de Fraserville.

Le 7, unissait sa destinée à Mademoiselle Côté, fille de Joseph Côté cultivateur, M. J. Morin de l'Isle-Verte.

A tous ces nouveaux époux, nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur.

--- M. Evariste Michaud est de retour d'une promenade à l'Isle-Verte.

--- Mlle Marie Louise Bérubé de Fraserville était dans sa famille à l'occasion des fêtes.

--- Le 6, M. et Mme Georges Michaud de Fraserville étaient en visite chez des parents et amis.

Le 5, M. et Mme Thomas Michaud nous ont quittés pour une promenade à St-Arsène.

--- Le 6, Mme Lacroix, épouse du Dr. Lacroix, ainsi que Mme Téléphore Landry étaient en visite chez M. Pierre Michaud.

--- Le 3, M. Camille Michaud de Fraserville, était de passage chez M. Pierre Michaud et M. Auguste Breton.

--- M. le Curé a commencé cette semaine sa visite paroissiale, nous lui souhaitons du beau temps et du bonheur dans sa 24e visite qu'il fait dans notre paroisse.

Kamouraska

Notre village a perdu le 24 décembre dernier, un de ses citoyens distingués dans la personne de M. Willie Blais, garde-forestier et agent d'assurance. C'est avec calme et résignation que notre ami a vu venir ses derniers moments après une douloureuse maladie. Les funérailles ont eu lieu le 27, au milieu d'un concours nombreux d'amis et de parents. A Mme Blais, son épouse, et aux autres membres de la famille, nous réitérons nos sincères sympathies.

--- Mardi, le 7 janvier, M. le Curé a béni le mariage de Mlle Jeanne Lapointe, institutrice de l'Ecole Modèle, avec M. J. N. Caron, chef de gare sur le Transcontinental. Les nouveaux époux sont partis le même jour pour un voyage à Montréal. Nos souhaits de bonheur.

--- On annonce un tournoi de *whist* pour la fin de janvier organisé par quelques Dames du Village. Cette partie de cartes aura lieu dans la Salle du Couvent, au profit de nos bonnes Soeurs de l'Assomption qui sont parmi nous depuis quatre mois. Ces bonnes religieuses ont au ep peu de temps conquis la sympathie et la consécration de toute la paroisse. C'est au dévouement et à la générosité de notre curé que nous devons la réouverture de notre cher "Atrium

Mater", nous lui en sommes tous reconnaissants, ainsi qu'à la Révérende Mère Sup. Générale de la maison mère de Nicolet, qui par dévouement, a accepté d'ouvrir ici leur première mission dans le district de Québec. Merci aussi aux membres de la Commission Scolaire qui n'ont rien épargné pour recevoir et réinstaller d'une manière convenable nos nouvelles éducatrices.

--- Plusieurs étrangers étaient de passage ici, pour le 1er janvier et le Jour des Rois.

Entre autres M. et Mme Jules Langlais de Fraserville.

M. l'architecte J. P. Ouellet, Mme Ouellet et leurs fillettes.

M. et Mme Jos Michaud, St-Hyacinthe.

Mlle Léa Pelletier, Québec.

M. et Mme J. H. Dufour, St-Pascal.

M. Ernest Chouinard, avocat, Québec, et son fils Georges.

Mme F. Brouillet, Montréal.

--- M. Georges Drapeau de la Banque Provinciale a été réélu maire par acclamation pour la municipalité de notre village et M. Joseph Langlais réélu maire aussi pour la paroisse. M. Louis Beaulieu élu conseiller en remplacement de M. Luc Richard.

Nos félicitations

AVIS PUBLIC

est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tel que mentionné plus bas. FIERI FACIAS de BONIS et de TERRIS Cour Supérieure. — District de Kamouraska. Fraserville, à savoir: STANISLAS BERUBE, de la cité de Fraserville, demandeur; contre OVIDE MARQUIS, de la cité de Fraserville, défendeur.

Comme appartenant au dit défendeur.

1. Un emplacement situé en la cité de Fraserville, sur la rue Bellevue—avec toutes les bâtisses dessus construites, deux maisons et leurs dépendances, connus et désigné sous le numéro cent trois (No 103), au cadastre officiel de la ville de Fraserville;

2. Un autre emplacement situé au même endroit—avec bâtisses dessus construites, maintenant connu sous le numéro cent dix-sept (No 117), au dit cadastre officiel de la ville de Fraserville.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Fraserville, le ONZIEME jour de FEVRIER prochain 1919, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif,

J. O. GIRARD

Bureau du shérif. Fraserville, 7 janvier 1919, 145-2-2 [Première publication, 11 janvier 1919].

Ste-Hélène de Kamouraska

Ste-Hélène de Kamouraska

--- Nos félicitations à M. Florian Pelletier qui vient d'être nommé marguillier en remplacement de M. Jean St-Pierre sortant de charge.

--- M. Nérée Morin a été élu maire pour remplacer M. Louis Castonguay sortant de charge.

--- La fameuse grippe espagnole qui avait fait son apparition parmi nous au mois d'octobre dernier après avoir fait trois victimes est revenue vers Noël jeter l'effroi dans presque toutes les familles de la paroisse et six grandes personnes en furent les victimes aujourd'hui, et plusieurs autres sont gravement malades, espérons que le bon Dieu mettra fin à cette terrible épidémie. La première victime fut Mme André l'Italien, née Anna Bérubé décédée le 30 décembre à l'âge de 27 ans, elle laisse pour pleurer sa perte son époux et six enfants en bas âge, son beau-père M. Alexis l'Italien l'a suivie de quelques jours dans la tombe, il était âgé de 73 ans. Le 3 janvier Mme Nérée Morin, née Blanche Ouellet âgée de 27 ans. Le 4 est décédée M. Arthur Landry époux de Odile Morin, âgé de 30 ans, il laisse son épouse et trois jeunes enfants. Le 9 est décédée Jos

Ce sont les PILULES MORO qui ont entièrement guéri les HOMMES dont les témoignages suivent.

Les PILULES MORO pour les HOMMES réussissent toujours là où tant d'autres remèdes échouent.



M. OVILA AUDETTE

347, rue North Grosvenordale, Grosvenordale, Conn.

Comme chez beaucoup d'hommes qui travaillent aux moulins, mon sang était devenu pauvre et des boutons me couvraient la figure et une partie du corps. Avant de prendre les Pilules Moro, j'avais essayé un grand nombre de lotions et d'onguents. Lorsqu'on me conseilla de prendre les Pilules Moro j'en étais rendu à douter de ma guérison. J'ai pris de ce bon remède pendant longtemps, un an je crois, et sous leurs bons effets toutes mes humeurs disparurent et je suis devenu bien portant. Il y a de cela deux ans, et de temps en temps encore je prends les Pilules Moro. Elles soutiennent mes forces et empêchent, je suppose, cette vilaine éruption de revenir. M. Ovila Audette, 347, rue North Grosvenordale, Grosvenordale, Conn.

Si aujourd'hui je suis en bonne santé, je le dois à l'exactitude que j'ai apportée à prendre les Pilules Moro et à suivre les conseils reçus de la Compagnie Médicale Moro. Je suis convaincu que ce remède constitue le remède le plus puissant contre la faiblesse, l'appauvrissement du sang et les maux qui s'en suivent. Pour moi, outre la faiblesse, j'avais eu à souffrir de maux de tête, de reins, de bien mauvaises digestions. De plus, j'étais très sensible au froid; je me sentais toujours les mains et les pieds comme dans la glace. Tout cela m'empêchait d'étudier avec profit, car j'étais au collège. Aussi j'avais dû retourner dans ma famille pour y prendre un repos de quelques semaines et c'est alors que j'ai commencé à prendre les Pilules Moro. Lorsque je retournai au collège, j'étais beaucoup mieux et en continuant le traitement, je me suis rétabli complètement. M. Théodule Desrosiers, St-Damase, (Matane) P. Q.

J'ai une grande confiance dans les Pilules Moro et je les recommande beaucoup. Il y a quelques années, je souffrais souvent du mal de reins et de douleurs dans les membres. Ma digestion se faisait parfois difficilement et mon système s'affaiblissait. Je me mis à prendre des Pilules Moro qui m'étaient recommandées et mes douleurs de reins disparurent bientôt, mon appétit fut meilleur et ma digestion plus facile. Enfin, je me sentis vigoureux et fort comme un jeune homme. J'ai ensuite employé les Pilules Moro pour relever mes forces et toujours elles ont eu les plus heureux effets. M. Alphonse Arcand, 610, rue Beaudry, Montréal.

HOMMES MALADES qui désirez avoir des conseils des médecins de la Compagnie Médicale Moro, écrivez-nous, dans une lettre, la maladie dont vous souffrez et demandez notre questionnaire. Nous vous indiquerons, par le retour de la malle, la manière de recouvrer la santé et de refaire vos forces.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Elles sont aussi envoyées par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c. une boîte, \$2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO. 272 rue St-Denis, Montréal.

Croisières de 30 jours pour les Petites Antilles

Des croisières idéales pour voyages de repos sont maintenant organisées entre St-Jean, N.B. et Halifax N.B. et les Petites Antilles Bermudes, St-Kitts, Antigue, Montserrat, Dominique, Ste-Lucie, Barbades, St-Vincent, Grenade, Trinidad et Demorara. Les croisières offrent plusieurs jours d'arrêt à ces différents endroits et les tarifs de retour comportant les frais de cabine et repas sur paquebot varient de \$50.00 pour les Bermudes à \$125.00 jusqu'à Demorara, Amérique du Sud.

AVIS

Le garage Tétu a le plaisir d'annoncer à sa nombreuse clientèle de la Rivière-du-Loup et des places environnantes que l'atelier de réparations d'automobiles sera ouvert tout l'hiver.

Réparations d'automobiles de tous genres faites par des hommes compétents et à des prix modérés. Tout ouvrage garanti.

Demandez notre brochure indiquant en détail tous les renseignements supplémentaires en rapport avec les croisières locales, et endroits intéressants à visiter. Chas. A. Langevin, Agent du Trafic-Voyageurs, 56 rue St-Jean, Québec, téléphones 93 et 94. Représentant toutes les lignes de paquebots océaniques. 1919

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

FONDÉE EN 1900

SIÈGE CENTRAL : 7 et 9, Place d'Armes, Montréal Qué. Can.
 CAPITAL AUTORISÉ \$2,000,000.00
 CAPITAL PAYÉ ET SURPLUS \$1,750,000.00
 ACTIF TOTAL : au delà de \$21,600,000.00

(Au 31 décembre 1917)

Conseil d'Administration

Président : L'Honorable Sir Hormidas LA-
 PORTE, C.P. ex-maire de Montréal, de la
 Maison Laporte, Martin Ltée, Adminis-
 trateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
 Vice-Président : M. W. F. CARSLY, Capitaliste.
 Vice-Président : M. TANCREDE BIEN-
 VENU, Administrateur Lake of the
 Woods, Millings Co.

M. G. M. BOSWORTH, Président "Cana-
 dian Pacific Ocean Services Limited."
 M. L. J. O. BEAUCHEMIN, Prési-
 dent de la Librairie Beauchemin, Ltée.
 MM. MARTIAL CHEVALIER, Directeur-
 Général, du Crédit Foncier Franco-
 Canadien.
 Honorable NEMESE GARNEAU, C. L.,
 Québec, président de la Cie de Pulpe de
 Chicoutimi.

Bureau de Contrôle

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épar-
 gne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuel-
 lement par les Messieurs qui composent ce comité à savoir

Bureau des Commissaires Censeurs

Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, trateur "Montreal Light Head &
 C.R., Ex-Juge en Chef de la Cour du Power Co."
 Banc du Roi.
 Vice-Président : L'Hon. N. PERODEAU, M. S. J. B. ROLLAND, président de la
 N.P., Ministre sans portefeuille dans Cie de Papier Rolland.
 le Gouvernement Provincial, adminis-

Département d'Épargne

Pour la commodité des travailleurs, etc. des dépôts de toutes sommes, depuis un
 dollar (\$1.) et plus, seront acceptés au Département d'Épargne.

Bureau Chef

M. Tancrede Biennu, directeur général - M. J. A. Turcot, Secrétaire ; M.
 M. Larose, Inspecteur en chef ; C. A. Roy, chef du bureau de crédits :

AUDITEURS REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES

M. ALEX. DESMARTEAU, Montréal. M. J. A. LARUE, Québec

84 SUCCURSALES

dans les provinces de QUEBEC, d'ONTARIO et du NOUVEAU-BRUNSWICK.

Correspondants à l'Étranger

Etats-Unis New-York, Boston, Buffalo, Chicago, Angleterre, France, Belgique, et
 Italie.
 Emission de LETTRES de CREDITS CIRCULAIRES, payables dans toutes les par-
 ties du monde.
 Ouverture de CREDITS COMMERCIAUX.

Succursale : Edifice Pouliot Rue Lafontaine, Fraserville. JOS. PRATTE, gérant.

Le français dans l'Ouest

Coup d'oeil en arrière !

NOS BLEUS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Ceux qui ont gardé souvenir des luttes d'il y a quelques années, doivent encore se rappeler les terribles dénégations des candidats conservateurs au sujet de la Loi du Gouvernement Laurier lors de la création des provinces de l'Ouest.

A-t-on entendu souvent, tous les Dr Lebel du parti bleu, vouer Laurier à tous les mille sorts pour avoir sacrifié disaient-ils la religion catholique et la langue française. On le traitait de renégat, de traître à sa race et à sa religion.

On espérait soulever le sentiment national et chrétien de nos compatriotes; on voulait s'accrocher de nouveau à cette fameuse question des écoles du Manitoba qui avait fait tant de bruit et tant de mal mais ce fut sans succès, car les accusations n'étaient fondées sur rien de solide comme nous le constatons de plus tous les jours et surtout à la lumière des faits, dont nous sommes les témoins et qui se déroulent actuellement en Saskatchewan.

La preuve que le français avait ses coudées franches dans l'Ouest c'est que la nouvelle législation Martin a pour but de le restreindre dans son enseignement dans les écoles. Ce qui fait dire à *La Presse* de Montréal :

"Les modifications que ce premier ministre Martin a apportées à la Loi des Ecoles de la Saskatchewan continuent à faire le sujet de toutes sortes de commentaires. Le nouveau texte de l'article 177 crée sûrement des changements en ce qui a trait à l'enseignement du français. Il reste à savoir si ces changements sont aussi défavorables à la langue française qu'on l'a affirmé en certains quartiers.

De prime abord, il est bien difficile de croire que cette petite révolution scolaire organisée par les loges orangistes ne soit pas tout à fait au détriment de la minorité française de la Saskatchewan. Toutefois si l'on consulte le sentiment de ceux qu'il atteint immédiatement, on a l'heureuse surprise d'apprendre que, pratiquement, elle ne change presque rien à l'ancien état de choses."

Et plus loin, elle écrit ce qui suit :

"Du nouvel état de choses, nous avons au moins le droit de tirer une conclusion, c'est que dans la Saskatchewan, on n'a pas voulu considérer le français comme une langue étrangère, et qu'on a prétendu que la langue française avait droit, au pays à certains égards spéciaux. Mais il y a plus que cela pour nous encourager. Dans les discours qui ont été prononcés à l'appui de la nouvelle loi scolaire, on a remarqué que les préjugés et les fanatismes des anciens jours étaient presque complètement disparus. N'est-ce pas là un signe propre à nous reconforter et à nous soutenir dans nos justes revendications?"

Et pour bien démontrer que la Loi Laurier garantissait à nos compatriotes de l'Ouest l'enseignement du français, voici les paroles mémorables prononcées par le premier-ministre Martin lui-même ces jours derniers, lorsqu'il présenta sa Loi amendement l'enseignement des langues dans sa province :

"Il est impossible d'abolir le système des écoles séparées. Ni le gouvernement, ni la législature, ni même le parlement fédéral ne

BANQUE DE MONTREAL

PLUS DE 100 ANS D'EXISTENCE

Economisez Régulièrement

Déposez en banque ce dont vous pouvez disposer facilement, mais économisez régulièrement un certain montant — chaque semaine ou chaque mois.

Les petites épargnes régulières, viennent à former de gros montants. Avec \$1. ou plus, on peut ouvrir un compte d'épargne à la Banque de Montréal.



BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL.

J. C. Brown, pro. Gérant, Succursale de Fraserville.
 Rivière du Loup Station.

L'Expert EST L'HOMME DU JOUR

Une machinerie de prix est-elle brisée ?

Vous demandez un expert.

Etes-vous malade ?

Vous consultez un spécialiste.

Votre Vue

Qui est si précieuse, fait-elle défaut ?

Alors adressez-vous sans délai à

J. H. PELLETIER,

L'Opticien-Spécialiste de Fraserville.

327 RUE LAFONTAINE

Diplôme du "Optical Institute de Toronto" { 22 années
 Diplôme de "L.A. O. O. P." de Québec. { de pratique.

1919 - Promettant Paix et Bonheur

Je souhaite ardemment que la Providence donne à tous une juste et large part.

Pain de lin, Son, Gru, Moulée,
 Blé d'Inde, Graines pour volailles,
 Farines à pain, à pâtisserie,
 Vieille avoine,

Mes prix sont les plus bas

Coton filé écri, en écheveaux,
 73c la livre.

J. E. PINEAU,

MAGASIN GENERAL

335 Rue Lafontaine,
 FRASERVILLE

Chauffage et Plomberie Moderne



Pose d'appareils de chauffage à eau chaude les plus perfectionnés

— HONEYWELL ET HARDT —

et anciens à gros tuyaux.

Et aussi le système à la vapeur TRANE ou autre système sans bruit.

Et une spécialité du Paratonnerre en cuivre de Dood et Struthers approuvé par toutes les compagnies d'assurances avec une réduction de 5 par cent.

J. WILFRID BÉRUBÉ

AGENT LOCAL

Fraserville, P. Q.

peut le faire. Les droits de la minorité, qu'elle soit catholique ou protestante, ne peuvent être retranchés. La constitution accordée aux Territoires et aux provinces garantit les droits de la minorité. La devise : "Un drapeau, une langue n'a rien à faire avec l'Empire britannique. L'Empire, assurément, n'a qu'un drapeau, mais il est faux de dire qu'il ne reconnaît qu'une seule langue."

Voilà pour le parti libéral au pouvoir en Saskatchewan.

Mais que vont dire nos bons bleus de Québec, lorsque nous leur dirons que le parti conservateur en chambre parlant par la voix du chef de l'opposition M. Donald Maclean proposa un amendement

à la Loi Martin, dans les termes suivants :

"L'Anglais devra être la seule langue d'instruction dans toutes les écoles et nulle autre langue que l'anglais ne devra être enseignée durant les heures de classe."

Est-ce croyable ? un chef bleu, sous la pression orangiste, se prononce contre tout enseignement du français dans les Ecoles de la Saskatchewan ? Et il s'écriait

lors du débat, en chambre : "Je suis contre la Loi, telle que présentée, parce que je ne vois aucune bonne raison d'accorder à la langue française des privilèges spéciaux ?

Après cela il faut tirer l'échelle et plaindre ces pauvres bleus de Québec qui n'auront plus à leur arc, déjà affaibli, cette corde de français sacrifié par Laurier dans les provinces de l'Ouest.

Et nunc, erudimini ARGUS.

TABAC A CHIQUER COPENHAGEN

L'usage du tabac à chiquer Copenhagen diffère entièrement du tabac à chiquer sous sa forme ordinaire.

Prenez-en une petite pincée pour commencer, placez-la entre la lèvre inférieure et la gencive, au milieu. Ensuite, vous pouvez augmenter la quantité graduellement jusqu'à ce que le goût soit aussi prononcé que vous le désirez.

Le Tabac à chiquer Copenhagen étant garanti, produit son effet immédiatement par le fait même.

Par conséquent, une pincée vous suffira pour en apprécier la saveur et durera longtemps; ce qui démontre que le tabac à chiquer Copenhagen est économique et de qualité supérieure.